BILAN 1

Les êtres vivants peuvent être définis à plusieurs échelles :

- Organisme [10⁰m]
- Organe [10⁻²m]
- Tissu $[10^{-3}m]$
- Cellule [10⁻⁵m]
- Molécule [10⁻⁸m]
- Atome $[10^{-10} \text{m}]$

Les modes d'observation sont l'œil nu (organisme, organe et tissu), le microscope optique (tissu, cellule) et le microscope électronique (molécule et atome).

ORGANISME: être vivant.

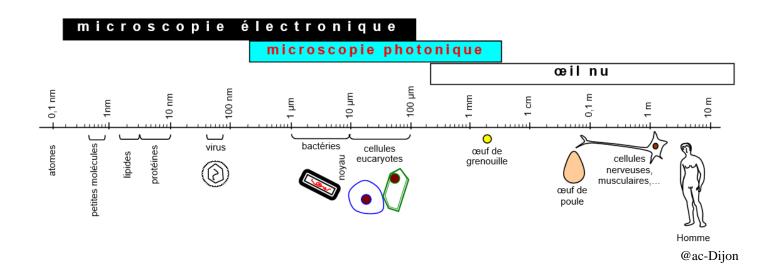
ORGANE: ensemble de cellules voire de tissus avec une ou plusieurs structures et fonctions au sein d'un organisme.

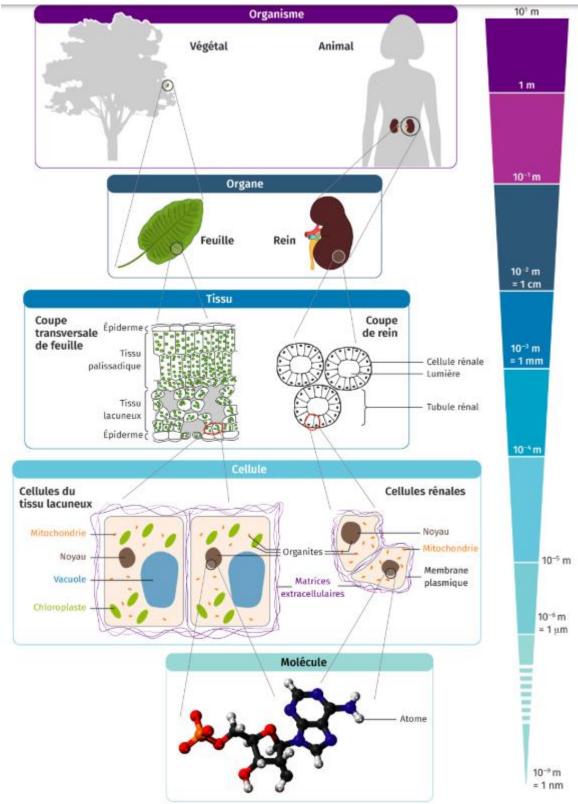
<u>TISSU</u>: ensemble de cellules qui présentent une structure et une fonction identiques.

CELLULE: unité structurale et fonctionnelle du vivant.

MOLÉCULE: Ensemble d'atomes identiques ou non reliés par des liaisons chimiques.

ATOME: Unité structurale de la matière.





@LeLivreScolaire